

L'eau potable à Claix : et si on en parlait ?

Il y a quelques mois, sous l'impulsion du groupe des élus de l'opposition municipale, le débat sur l'eau à Claix a été ouvert. En effet, alors que depuis près de 15 ans la commune délègue son service d'eau potable à une entreprise privée, et cela sans concertation particulière auprès de la population, les élus de « Vivre ensemble à Claix » ont suggéré de prolonger d'un an, comme la loi le permet le contrat en cours avec le délégataire afin de nous donner collectivement tous les éléments utiles à la décision du conseil municipal. Malgré ce délai supplémentaire, nous restons persuadés néanmoins que la majorité confirmera son choix dans les

tous prochains mois. L'absence de volonté politique pour gérer ce service en direct apparaît clairement.

Quoiqu'il en soit en ce qui nous concerne, parce que « l'eau potable » n'est pas un bien comme les autres, nous avons la volonté :

- ✓ d'étudier de près les différentes modalités de gestion de l'eau,
- ✓ de porter un regard réaliste sur la qualité de l'eau à Claix et éventuellement d'envisager d'autres scénarios,
- ✓ mais aussi, de susciter l'échange et la réaction des habitants ; ce tract et l'organisation d'une réunion publique au printemps prochain sur cette thématique peuvent y contribuer.



EAU POTABLE Gestion Publique ou Privée ?

L'eau n'est pas un produit comme les autres. C'est même en droit une partie du Patrimoine commun de la Nation.

Un service d'alimentation en eau potable peut être géré directement par la collectivité (la mairie) ou au travers d'une délégation de service public. Dans ce cas, une société privée gère le service. On parle alors d'affermage.

Dans ce cas le fermier n'assure que les frais de fonctionnement pour la gestion du service, l'investissement restant pour l'essentiel à la charge de la Collectivité (c'est le cas à Claix).

Ce mode de gestion tend à léser la collectivité et les abonnés car dans sa logique économique de profit, le fermier sera tenté de n'assurer qu'un minimum de travaux d'entretien (qui assure le bon fonctionnement du service...) mais qui conduira à un vieillissement du patrimoine qui lorsqu'il deviendra obsolète sera à la charge de la commune en terme de renouvellement. Gérer le fonctionnement et l'investissement dans une logique publique (budgets de recettes et de dépenses en

équilibre) incite le pouvoir local à une réelle gestion patrimoniale dans la plus absolue transparence comptable.

A l'aube du choix du mode de gestion pour l'eau à Claix un véritable débat démocratique doit primer sur l'idéologie de l'affermage qui en transférant les problèmes quotidiens au fermier, situation confortable pour le pouvoir local, renchérit

le coût de l'eau pour l'utilisateur. Ce débat doit poser les questions fondamentales : sécurisation et protection de la ressource, quantité et pérennité, âge moyen du réseau, rendement (taux de fuite)....

Les décideurs locaux qui s'affranchissent de la tutelle des grands groupes (financiers) ne peuvent en retour que retrouver la confiance de leurs citoyens.

Cette confiance se trouve renforcée en associant les usagers à la gestion du service par le biais des comités d'usagers garants d'une gestion démocratique.



L'eau : un de nos grands défis à relever

(d'après Yann OLIVAUX, conférencier)

L'homme ne peut pas vivre sans eau. Pourquoi ne pas enfin décréter que l'eau potable est un droit pour tous, une ressource à préserver, tant en quantité qu'en qualité ?

Notre responsabilité vis-à-vis du devenir de notre planète et de son eau est à la fois collective et individuelle, et aussi bien présente que future.

S'il nous apparaît aujourd'hui tout à fait justifié d'un point de vue sanitaire d'avoir recours à des solutions de purification et de structuration de l'eau du réseau pour boire une eau de qualité « biocompatible » (potable, pure et structurée), les problèmes de pollution des eaux brutes sont une réalité récurrente qui nécessitent impérieusement d'agir collectivement afin

de reconquérir une qualité de l'eau à la source pour nous et les générations futures. Cette question va bien sûr bien au-delà des aspects sanitaires, et cela passe par une gestion de l'eau différente et plus citoyenne. Il s'agit d'abord de prendre conscience individuellement puis collectivement de nos pollutions dans nos actes quotidiens dans notre comportement de consommateur : achat de produits toxiques ménagers, rejet de matière polluante dans l'évier etc... De même, il est facile d'adopter des systèmes simples d'économie d'eau dans nos foyers et dans les équipements collectifs.

Ainsi, pour certains scientifiques, ce respect de l'eau est tout autant un devoir qu'une nécessité écologique.

Témoignage

“

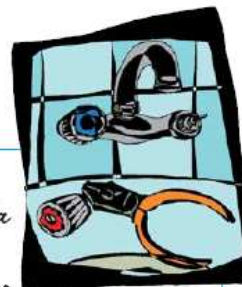
J'habite à Claix depuis 18 ans dans une maison achetée neuve. L'équipement qui m'a posé le plus de problème ?

Le chauffe-eau électrique, j'en suis à mon troisième, j'ai dû le remplacer tout les huit ans environ alors que la durée de vie de ce type d'appareil est normalement du double de ce temps. D'après mon installateur l'eau calcaire favorise la corrosion de la cuve en permettant un phénomène d'électrolyse de faible intensité mais permanent.

J'ai dû aussi faire nettoyer une conduite d'évacuation que le dépôt de reste de produits ménagers et de calcaire.

J'ai pensé à l'installation d'un adoucisseur d'eau, mais le coût de l'appareillage et celui des produits d'entretien, plus les effets douteux sur la qualité de l'eau m'ont fait renoncer.

J'apprécierai le confort d'une douce pour le linge et la peau et aussi non violente pour mon portefeuille.”



Intervention de nos élus au Conseil Municipal du 12 mai 2005

En introduction de notre exposé, nous indiquons à la majorité que nous prendrons le temps nécessaire pour poser la problématique relative à ce projet de délibération, et que quoi qu'il en soit nous nous refusons à tenir un discours « idéologique » ou « politicien » sur ce sujet. En effet, des communes de droite comme de gauche délèguent leur service d'eau potable. Il en est de même pour celles qui assurent une gestion directe de ce service. C'est donc bien l'intérêt général des Claixois qui doit primer dans notre choix.

Ainsi, après avoir sensibilisé les membres du conseil municipal à l'importance de cette délibération et aux enjeux qui en découlent, nous précisons que pour notre groupe la réflexion n'est pas encore aboutie dans la mesure où nous attendons des informations quantitatives et qualitatives de différentes personnes qualifiées que nous avons sollicitées sur cette question.

Néanmoins, nous avons conscience que ce débat se situe à deux niveaux : celui du choix du mode de gestion de l'eau (délégation de service public ou régie) et celui de la qualité et de la quantité de l'eau :

- En ce qui concerne le mode de gestion de l'eau, il nous paraît utile de rappeler que « le marché de l'eau » dans notre pays est un marché rentable, et qu'en conséquence une gestion directe de l'eau ne saurait être déficitaire, même si une gestion déléguée est souvent une solution de facilité pour les communes de notre taille ou plus grandes. Nous avons par ailleurs constaté que des communes comme Varcès, Le Fontanil ou Saint-Egrève qui sont en régie pour la gestion de l'eau potable avaient en 2004 des prix au m³ inférieurs de 3 à 19% au prix du m³ facturé à Claix. Des communes comme Sassenage ou Meylan en délégation de service public (respectivement la SAUR et CGE) ont des prix au m³ relativement comparables au notre.

- En ce qui concerne la qualité de l'eau, selon la DDASS, elle est souvent moyenne ou conforme à Claix. Par ailleurs dans les années futures, notre quantité d'eau disponible sera-t-elle suffisante ?

Prix de l'eau à Claix : 2004 : 0,94 € HT

Prix de l'eau à Seyssins : 2004 : 0,52 € HT

Ouvrir le Débat...

...sur un service public d'eau potable, c'est examiner la situation des autres communes vis-à-vis des modes de gestion adoptés (Cf. ci-dessus), mais c'est aussi considérer d'autres alternatives en matière d'approvisionnement. Ainsi, chacun sait bien que les deux producteurs de l'agglomération grenobloise que sont le « SIERG » et la « Régie des Eaux de Grenoble » ont chacun une eau de très grande qualité, et qu'une partie de l'installation

est déjà opérationnelle sur notre commune. Enfin, dans des hypothèses de travail sérieuses, on ne peut passer sous silence la conformité bactériologique de l'eau clairoise. Alors notre commune doit-elle continuer à payer cher la protection de ses périmètres de captage pour une eau souvent médiocre d'un point de vue bactériologique ? Au-delà de la question financière, c'est donc bien celle de la santé publique qui se pose réellement.

Témoignage d'un Clairois habitant près de Furonnières :

“ J'ai reçu, avec la facture de la SAUR de Juin 2005, la synthèse des analyses d'eau de 2004 communiquée par la D.D.A.S.S.S. de l'Isère :

Bactériologie :

Secteur Malhivert : 89% des résultats d'analyses conformes.

Eau de qualité moyenne.

Secteurs Furonnières et Pont Rouge : 73 à 75% des résultats d'analyses conformes.

Eau de qualité médiocre.

Dureté : teneur moyenne : 22.8 à 23.7 °F **Eau dure.**

– Depuis cette date, je n'ose plus faire boire l'eau de Clair à mes hôtes, ni surtout aux enfants, à cause de sa médiocre qualité bactériologique. J'achète de l'eau minérale en regrettant de ne pas être alimenté en eau du SIERG ou de Grenoble, si bonne qu'elle a failli être vendue en bouteilles.

Une astuce : comme de nombreux Clairois, avec un caddie rempli de bidons, je vais parfois en chercher à la fontaine publique située sur le bord du Drac, à 400 mètres au Sud de la rue des sources.

– La teneur en calcaire me gêne beaucoup : J'ai acheté un appareil "anti-tartre électronique à induction". Il m'a coûté à l'époque environ 2 à 3000 francs, mais il est peu efficace ; en effet :

Mon installation de chauffage est encrassée de calcaire au bout de 11 ans : le débit d'eau chaude se réduit au fil des années. J'ai déjà dû faire changer deux fois le pressostat qui ne fonctionnait plus à cause du calcaire ; la sécurité à la sortie du ballon d'eau chaude est très encrassée. Le professionnel qui entretient ma chaudière m'a averti qu'il me faudra bientôt

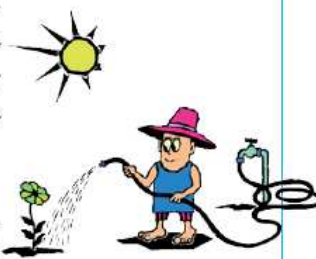
changer le ballon d'eau chaude et installer un système anti-tartre plus performant.

Le lave-linge est tombée 2 fois en panne à cause du calcaire. Il faut davantage de produit à lessiver avec une eau dure, ainsi que du "Calgon" ou autre "Soupline", ce qui pollue davantage les eaux usées.

Quand j'arrose mon potager avec l'eau de Clair, ça ne pousse pas très bien ; mais quand il pleut, ça pousse beaucoup mieux.

Mon épouse a les mains abîmées chaque fois qu'elle les met dans l'eau. Elle est obligée d'utiliser des gants ou de se crêmer les mains. Je constate que trois de mes petits enfants (7 ans ou moins) ont une poussée d'eczéma quand ils prennent un bain à Clair.

Je préférerais payer plus cher une eau douce comme l'eau de Grenoble ou du SIERG, plutôt que de supporter tous ces surcoûts et désagrèments. ”



Nous souhaitons que la réunion publique que nous organiserons d'ici 3 à 4 mois constitue un premier élément d'association des citoyens au débat public.

Pour nous contacter :

vivreensembleclair@free.fr - Président Yves Bérand au 06 62 68 74 92